

Zaventem, le 19 avril 2018

Communiqué syndical

Incident de tir lors d'un exercice DSU et sens exact de la DECISION du Comité Supérieur de Concertation

Hier, un sujet s'est imposé vu son importance lors de la réunion du Comité Supérieur de Concertation (CSC) : les conditions entourant l'incident de tir ayant causé un blessé très grave dans un exercice de simulation DSU.

Le CSC est l'équivalent du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail qui DOIT être réuni à chaque fois qu'il y a un incident grave. Le but est d'analyser les conditions de l'incident en vue de prendre les mesures évitant à l'avenir un incident identique.

L'enjeu ici : les conditions de mise en œuvre des exercices de simulation avec mise en pratique des TTI ... impliquant des armes.

Et il ressort du débat qu'on ne peut pas tergiverser pour la mise en œuvre de tels exercices, et que seul est possible l'usage d'arme factice de type « blue gun » permettant le tir, certes, mais de munitions non-létales. Cet usage est lui-même accompagné par la mise en œuvre de moyens de protection ad hoc (casque, visière, tenue adéquate, ...) ...

Il est ainsi apparu que la mesure de prévention que beaucoup de moniteurs tir mettent en œuvre de bonne foi - à savoir vider les chargeurs, ranger munitions et chargeurs séparément en un lieu safe, neutraliser et marquer l'arme par un système interne au canon et/ou du Tape sur le canon – NE REPOND PAS à une règle essentielle en Bien-être et sécurité au travail ... et viole même un principe tout aussi essentiel en matière de manipulation de l'arme : la direction non-dangereuse.

Les organisations syndicales ne sont donc pas contre les exercices de simulation avec mise en pratique des TTI avec des armes, bien au contraire. Elles ne sont pas contre l'ouvrage énorme livré par les moniteurs tirs/gestion de la violence (qui souvent en font bien plus qu'ils/elles ne doivent en termes de responsabilités civiles). Mais elles ne tolèrent plus que les employeurs du secteur policier ne respectent pas/trop peu la législation Bien-être et sécurité au travail au prétexte de manque de moyens ou de pseudo-efficacité.

C'EST CELA LE SENS A DONNER A LA DECISION DU CSC.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952

